

## **SNUipp – FSU**

19, boulevard Wallach 68100 MULHOUSE

Tel: 03 89 54 92 58 / 06 86 31 37 42 E-mail : [snu68@snuipp.fr](mailto:snu68@snuipp.fr) Site : <http://68.snuipp.fr/>

Le SNUipp-FSU est membre de la FSU (Fédération syndicale Unitaire), première fédération syndicale de l'Éducation Nationale.

**TOUS ENSEMBLE, PLUS FORTS**, pour défendre l'école publique et nos droits.

**N'hésitez-plus, syndiquez-vous au SNUipp du Haut-Rhin !**

Le bulletin d'adhésion en cliquant sur le lien : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article258>

Se syndiquer en ligne : <https://adherer.snuipp.fr/68>

Vendredi 15 novembre 2019

Ce message sur le site : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article6372>

*Direction, retraites, loi de transformation de la fonction publique, revalorisation*

*Comment ne pas être mécontents ?*

**1) Direction et CTM du 13 novembre : quand on a que des mots...**

**2) Réforme des retraites : tous en grève le 5 décembre**

**3) Loi de transformation de la fonction publique : vers la fin du paritarisme et du statut de fonctionnaire**

**4) Revalorisation ???**

**4) Circulaire postes adaptés**

**1) Direction et CTM du 13 novembre : quand on a que des mots**

Un CTM (comité technique ministériel) s'est réuni le 13 novembre. Jean-Michel Blanquer y a présenté de "premières mesures" en faveur des directeurs.

Comme on pouvait le craindre, sans marge de manœuvre budgétaire, les directrices et directeurs en sont pour leur frais.

Le questionnaire ministériel est arrivé dans les écoles. En libre accès...n'importe qui peut y répondre et autant de fois qu'il/elle le souhaite !

Ce questionnaire, très orienté de surcroît, ainsi qu'un moratoire des enquêtes administratives et des réunions organisées par les IEN... Voilà les premières mesures en faveur des directeurs/directrices ! Elles restent très éloignées des besoins !

**Décryptage des "annonces" du Ministre : [lire la suite](http://68.snuipp.fr/spip.php?article6352) <http://68.snuipp.fr/spip.php?article6352>**

**Le SNUipp-FSU organise des RIS « direction » :**

- Le 20 novembre de 8h30 à 11h30 à l'école Brossolette (MULHOUSE)
- Le 27 novembre de 8h30 à 11h30 à l'école Brant (COLMAR)

Pour s'y inscrire : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article6130>

## 2) Réforme des retraites : tous en grève le 5 décembre

La communication offensive du gouvernement présente comme une évidence la nécessité de la réforme des retraites. Or cette réforme est profondément inégalitaire et propose un projet de société et de répartition des richesses auquel le SNUipp-FSU est opposé.

Ainsi, public/privé : toutes les pensions baisseront car le gouvernement prévoit de limiter à 14% du PIB (taux actuel) la part de dépenses consacrées aux retraites, alors que le nombre de retraités ne fait qu'augmenter. Plus de monde pour une même galette... cela fait moins de galette pour tout le monde. CQFD.

Lire d'autres raisons de s'opposer à la réforme des retraites : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article6368>

**S'il en faut encore, voici donc une bonne raison de faire grève et de participer aux manifestations du 5 décembre.**

**La mobilisation doit être visible et de grande ampleur pour faire reculer le gouvernement.**

## **Le 5 décembre Tous en grève et tous mobilisés dans les manifestations**

**Comment faire grève ?** N'oubliez pas d'envoyer votre déclaration d'intention de faire grève (<http://68.snuipp.fr/spip.php?article6336>) à votre IEN au moins 2 jours dont un ouvré avant la grève (soit au plus tard le lundi 3 décembre avant minuit pour la grève du 5/12) .

Et pourquoi pas dès aujourd'hui ?

**Les raisons de faire grève, c'est ici :** <http://68.snuipp.fr/spip.php?article6368>

## 3) Loi de transformation de la fonction publique : vers la fin du paritarisme et du statut de fonctionnaire...

Adoptée cet été, la loi de transformation de la fonction publique a profondément transformé le statut des fonctionnaires et, en première ligne, des enseignants.

Parmi les mesures adoptées :

- **la fin du contrôle par les commissions paritaires** (CAPD) de l'avancement et de la mobilité des agents. C'est donc le retour de l'opacité dans l'attribution des postes, des appréciations suite à RV de carrière (...) qui est annoncé. Histoire de remettre les personnels au pas de l'oie ?
- **la généralisation de la contractualisation** pour quasiment tous les emplois,
- **l'évaluation du mérite** par le supérieur hiérarchique direct **avec effet salarial**,
- **la multiplication des postes à profil**,
- **la possibilité de rompre le contrat de fonctionnaire « simplement »**,
- **le détachement d'office** dans une entreprise privée.

Avec cette loi, le gouvernement "modernise" la Fonction publique en faisant sauter les verrous du contrôle syndical. L'avenir du fonctionnaire semble donc être le management privé.

**A l'heure actuelle, la DASEN du Haut-Rhin n'a pas encore communiqué sur sa conception de l'application de loi de transformation de la fonction publique. Nous ne savons pas ou si les CAPD se transformeront en groupes de travail ce qui permettrait aux organisations syndicales d'avoir un regard sur les opérations impactant la carrière des collègues. Ou seront-elles purement et simplement supprimées ? Dans ce dernier cas, le SNUipp68 vous proposera des actions visant à contraindre l'administration à laisser s'exercer le contrôle syndical.**

#### 4) Revalorisation salariale : à condition de travailler plus !

Lançant la réforme des retraites, Emmanuel Macron avait longuement évoqué le cas des enseignants. Après le discours sur les enseignants "lésés" par le futur système de retraite, le Président de la République avait détaillé ses intentions. Il a écarté l'idée d'une revalorisation immédiate des enseignants. **Pour garder leur niveau de retraite, les enseignants devront accepter de travailler plus et de réduire leurs vacances.**

Selon JM Blanquer, « Le gouvernement s'est engagé à ce que la mise en place du système universel (de retraite) s'accompagne d'une revalorisation salariale ».

Mais, on ne sait ce que vaut cette promesse. On retiendra qu'il ne s'agit pas garantir le maintien du niveau de la retraite mais juste de ne pas faire pire que pour les autres fonctionnaires. Et que **le montant de la revalorisation n'est pas fixé pas plus que ses modalités.**

Car ainsi que l'a dit dit E. Macron le 3 octobre. « Si je voulais revaloriser comme c'est, je mettrais 10 milliards. Je ne vais pas revaloriser demain. C'est vos impôts ! » Et de préciser : « Il faut repenser la carrière. Il faut arriver à ce que la carrière progresse davantage. Comme on paye mieux on change le temps de travail (des enseignants) pour accompagner les jeunes différemment. On regarde les vacances. »

#### 5) Circulaire postes adaptés

La circulaire « affectation dans des emplois d'adaptation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation » est parue. Les affectations sur poste d'adaptation pour la rentrée prochaine devant être décidées avant le début du mouvement intra académique, les dossiers devront être déposés **avant le 07 décembre 2019**, délai de rigueur.

La circulaire : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article6364>

**Merci de diffuser ce mail à tous les collègues de votre école.**

**Salutations syndicales**

Salutations syndicales  
L'équipe du SNUipp-FSU68

**TOUS ENSEMBLE, PLUS FORTS, pour défendre l'école publique et nos droits.**

**N'hésitez-plus, syndiquez-vous au SNUipp-FSU du Haut-Rhin !**

**Le bulletin d'adhésion en cliquant sur le lien : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article258>**

**Se syndiquer en ligne : <https://adherer.snuipp.fr/68>**